

Le mode opératoire des écosystèmes

• Les dossiers de candidature devront être transmis à la Fédération

• Jusqu'à 30% de quotité de financement, plafonnée autour de 24 millions de DH

• Foncier, frais d'assistance, R&D... ce qui est pris en charge

LE guichet unique dédié aux écosystèmes de la chimie et de la parachimie est officiellement ouvert. La Fédération de la chimie et de la parachimie (FCP) et le cabinet Etic Consult ont signé, jeudi 26 avril, une convention de partenariat. Prévue par les contrats de performance signés entre le gouvernement et la FCP, la structure a pour

rôle de coordonner, orchestrer et animer les entreprises membres des écosystèmes. Elle sera domiciliée au siège de la FCP. La signature de la convention de partenariat a eu lieu en marge de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération.

Dans la matinée, Adel Ben Hayoun, associé gérant de Etic Consult, a présenté la procédure pour présenter un dossier de candidature au dispositif d'accompagnement prévu par le plan d'accélération industrielle. Ainsi, le guichet sera logé au niveau de la Fédération, mais d'autres structures sont impliquées dans le dispositif, telles que l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) ainsi que Maroc PME.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il existe deux écosystèmes: chimie organique et chimie verte. A l'image des autres mesures d'accompagnement prévues par la stratégie industrielle, l'entreprise doit présenter un dossier composé des justificatifs en vigueur, attestant de la conformité sociale et fiscale,

du numéro d'inscription au registre de commerce... Les comités mixtes d'évaluation vérifient si les conditions d'éligibilité sont remplies avant de procéder à l'éva-

Le poids économique de la filière

- 950 entreprises
- 63,5 milliards de DH de chiffre d'affaires
- 12,5% du secteur industriel
- 16,1% de la production industrielle
- Plus de 60.000 emplois
- 10% des emplois industriels
- 30,4% des investissements industriels
- 15 filières (plastique, engrais, extraits naturels, gaz industriel et médicaux...)

luation du projet envisagé par l'entreprise.

Le plan d'accompagnement distingue deux types de candidatures: des projets locomotives pouvant entraîner d'autres entreprises et ceux ayant un impact structurant sur le secteur.

Les projets sont soumis à un système de rating des critères du profil de l'entreprise, du projet de développement, ses impacts, etc. «Les nouvelles structures sont également éligibles au plan d'accompagnement à condition qu'elles présentent un vrai projet selon les standards internationaux et qu'il ne s'agisse pas d'une simple intention», précise Ben Hayoun.

Le cabinet a présenté la liste des filières qui offrent des opportunités d'investissement certaines ainsi que le plafond du financement à fonds perdus prévus par la stratégie et le nombre d'emplois à créer. Au niveau de la chimie verte, il s'agit des extraits de plantes aromatiques, des colorants naturels, des cosmétiques bios, de la valorisation du caroube... L'écosystème de la chimie organique se décline à travers les résines, les peintures techniques, les colles courantes, les détergents liquides, les cosmétiques low cost...

Les premiers arrivés bénéficieront de 30% de la quotité de financement, plafonnée autour de 24 millions de DH selon la filière. Les deuxième et troisième projets recevront 20%. Les autres 15%. Le financement est plafonné à 300 millions de DH pour chaque écosystème.

Les financements couvrent, entre autres, le coût d'acquisition ou de location du foncier, les frais d'assistance, les dépenses relatives à la R&D...

Lorsqu'un appel d'offres s'avère infructueux, l'AMDIE se chargera d'identifier au

niveau international des investisseurs qui seraient intéressés soit de créer des joint-ventures avec des opérateurs nationaux, soit d'implanter une filiale.

Les entreprises étrangères non résidentes, qui sont clientes des entreprises membres des écosystèmes et qui décident d'ouvrir un bureau dans le Royaume peuvent bénéficier d'une aide récurrente à concurrence de 2% du chiffre d'affaires généré par ses commandes adressées à leurs partenaires marocains.

Les écosystèmes ont également pour objectif de favoriser le sourcing local. Ainsi, les entreprises qui transfèrent au moins 60% de leurs achats d'intrants vers le Maroc.

L'aide financière est débloquée en tranche au fur et à mesure que le projet est mis en œuvre et que les résultats escomptés sont atteints en termes d'investissement et de création d'emploi.

«Pourquoi une TPE doit-elle faire appel aux services d'un commissaire aux comptes alors qu'elle ne rentre pas dans le périmètre de cette obligation? Pourquoi, en cas d'autofinancement, le matériel rénové et certifié n'est pas éligible?», s'interroge Ahmed Bouzidi, président de l'associa-

Les objectifs des écosystèmes*

- 12.430 nouveaux emplois directs stables
- 20.570 emplois indirects
- Un C.A. additionnel de 14,6 milliards de DH
- Une valeur ajoutée additionnelle de 3,8 milliards de DH
- Un C.A. à l'export additionnel de 9,8 milliards de DH

**(N'englobent pas les activités de l'OCP)*

tion Modem (Mouvement des entreprises). Cette disposition a évidemment pour objectif de s'assurer que les bilans présentés sont sincères car il est question de deniers publics.

La présentation des modalités de mise en œuvre des écosystèmes a été l'occasion pour présenter les différentes mesures fiscales prévues par les deux dernières lois de finances et dont les opérateurs du secteur peuvent profiter. Le cadre fiscal a été présenté par Younes Idrissi Kaitouni, directeur régional des Impôts à Casablanca. Parmi ces incitations, l'exonération des droits d'enregistrement en cas de constitution ou d'augmentation de capital, l'amortissement dégressif pour permettre aux entreprises de renouveler leur outil de production, le statut d'exportateur indirect... □

Hassan EL ARIF